

COMMUNAUTE DE COMMUNES VILLENEUVOIS, DIEGE ET LOT

PROCES-VERBAL REUNION DE LA COMMISSION FOIRAIL DU 10 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le dix juillet, à 20 heures 30, les membres de la commission foirail de la Communauté de Communes Villeneuvois, Diège et Lot se sont réunis à la communauté de Villeneuve sur la convocation de M. POUZOULET-LIGUE Didier, Président.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les membres de la commission :

Commune d'Ambeyrac : M. GASC Philippe, Mme CHAPEAU Marie-Thérèse,
Commune de Balaguier d'Olt : M. BARENTIN Daniel, Mme ALBERT Francine,
Commune de La Capelle-Balaguier : M. COSTES Pierre, Mme. COSTES Marie-France
Commune de Foissac : Mr DESTRUDEL Emmanuel
Commune de Montsalès : M. RICARD Damien, Mme CALMETTES Maryse,
Commune de Naussac : M. COUDERC Jacques, Mr POUZOULET-LIGUE Didier,
Commune d'Ols et Rinhodes : M. SAINT AFFRE Christian,
Commune de Saint-Igest : M. ROUX Patrick, BAYE Loïc,
Commune de Saint-Rémy :
Commune de Sainte-Croix : M. BONESTEBE Raymond, VIVENS Gérald,
Commune de Salles-Courbatiers : M. BARNABE Yannick, CAPELLE Thierry,
Commune de Saujac : M. THREILLES Didier, GAUBERT Jean
Commune de Villeneuve : M. BESSOU Claude, Mme ROUGET Leone,
M. MARRE Christian, Directeur du Foirail

Étaient excusés : Mmes DU FAYET Virginie, CANTALOUBE Françoise, M. CABRIT Eric.

1. PRESENTATION FONCTIONNEMENT DU FOIRAIL

Personnel :

15 personnes sont présentes en moyenne sur chaque foire :

- . Les employés permanents et ponctuels de la communauté de communes.
- . Les agents des autres communes mis à disposition.
- . Les bénévoles.

Les agents et bénévoles sont répartis par poste : entrée caisse, bascules, pesages, couloirs, boucliers, contrôle des sorties et lavage.

Ce qui représente à peu près 100 heures de travail par foire soit pour 29 foires dans l'année un total de 3 000 heures.

Le bénévolat est équivalent à 30% du temps global de travail, hors lavage.

Rappel : les éleveurs doivent suivre leurs veaux pendant toute la foire et sont responsables de leurs animaux jusqu'à l'embarquement sur le camion du marchand.

Ce principe est valable sur 3 marchés aveyronnais et 2 dans le Tarn.

Proposition de Bruno BASTIDE, bénévole au foirail : si la foire de la Salvetat Peyrales venait à fermer, il faudrait envisager d'organiser un marché à Villeneuve tous les lundis.

Les cartes des éleveurs sont obligatoires pour accéder aux marchés.

Par contre, il est demandé que les marchands soient identifiables par une carte ou une étiquette.

2. RESULTATS DES FOIRES EN 2013

Le nombre des foires varie d'une année à l'autre entre 28 ou 29.

En 2013 : peu de veaux invendus.

3. TARIFS

Rappel du tarif fixé à 6.50€ / veau

L'abonnement des marchands est de 130€ par an. Celui des professionnels à 100€.

Lavage des véhicules : 2€

4. BILAN FINANCIER

Augmentation des dépenses en 2013 qui s'explique ainsi :

.Le montant du capital à rembourser est plus important en fin de contrat.

.Augmentation des heures pour les intérimaires.

.Le calcul de la participation financière de chaque commune reste sur le nombre d'habitants au moment de la mise en place de l'allocation compensatrice. Il n'a été modifié que pour tenir compte de l'entrée de la commune de Balaguier d'Olt au 1^{er} janvier 2013 soit un total de 5 299 habitants pour l'année 2013.

Le montant qui reste à la charge de la communauté est équivalent au montant du capital de l'emprunt.

L'emprunt contracté pour réaliser les logettes d'un montant de 500 000€ arrive à son terme en 2015.

De nouveaux investissements sont à envisager.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de faire payer l'abonnement des marchands en fonction du nombre de veaux achetés. A voir avec les autres foirails.
- Pour les tarifs applicables en 2015 : voir avec l'UDIVA pour que tous les marchés pratiquent les mêmes prix.
- Constitution d'une commission de discipline : les membres sont des marchands, des représentants de la communauté de communes et des éleveurs. Elle se réunit pour étudier les litiges entre utilisateurs du foirail.
- Travaux à réaliser :
 - installation d'un système anti recul dans les logettes et les bascules.
 - sanitaires aux normes.
 - local marchands à agrandir et fermer pour que le chauffage soit efficace.

La séance est levée à 23h.

Le Président,
M. POUZOULET-LIGUE

Le Directeur,
M. MARRE